

Objet : Procédure d'orientation 2025 - Après la Seconde

Mesdames, Messieurs,

L'orientation est un processus continu qui se déroule tout au long de la scolarité. À chaque étape du parcours de votre enfant, ses choix sont éclairés grâce à un dialogue continu avec l'équipe éducative et en particulier son professeur principal. La psychologue de l'Éducation nationale peut également accompagner votre enfant dans la construction de son parcours.

Votre enfant est actuellement en classe de 2^{nde} générale et technologique et vous devez formuler des vœux de poursuite d'études au cours de cette année scolaire.

Pour vous accompagner dans cette phase d'orientation, une réunion d'information vous est proposée le

JEUDI 30 JANVIER 2025
18h00 - Restaurant scolaire

Pour les parents qui ne pourraient venir à la réunion, il sera également possible d'assister à distance via une visioconférence le **MARDI 4 FÉVRIER 2025 à 18h00**. Le lien à utiliser est le suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/401291/creator/188561/hash/c6403fc84115cac4983d7f80c7c47b1049669278>

L'orientation Post Seconde se décompose en 2 phases.

❖ LA PHASE PROVISOIRE D'ORIENTATION (AU DEUXIÈME TRIMESTRE)

La première étape consiste à faire connaître les intentions d'orientation de votre enfant, par ordre de préférence. Pour cela, il vous est demandé de vous connecter sur le portail Scolarité Services <https://educonnect.education.gouv.fr/> (avant le 21/02/2025).

Vous formulez des intentions d'orientation sur le portail Scolarité Services, que vous classez par ordre de préférence :

Les voies d'orientation à l'issue de la seconde générale et technologique sont les suivantes :

✓ Voie générale

Lors de cette phase, vous choisissez 4 enseignements de spécialité (voire un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté) permettant de répondre aux goûts et aspirations de votre enfant, mais aussi d'offrir un large éventail de parcours pour la suite de ses études.

Afin de vous projeter dans les poursuites d'études possibles dans le supérieur, nous vous conseillons de vous connecter sur le site : <https://www.horizons21.fr/>

Le lycée Condorcet propose 8 enseignements de spécialité :

- Anglais Monde Contemporain
- Histoire des arts
- Humanités, Littérature et Philosophie
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Mathématiques
- Physique Chimie
- Sciences Economiques et Sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre

Vous pouvez aussi choisir des enseignements de spécialité qui ne sont pas proposés par le lycée. Une commission départementale d'affectation se réunira en juin prochain pour l'affectation dans un établissement proposant les enseignements de spécialité souhaités.

Le choix des enseignements de spécialité est à poser afin de

- répondre aux goûts et motivations de l'élève,
- être en adéquation avec les acquis des élèves,
- construire un parcours cohérent pour la suite des études.

✓ Voie technologique

L'académie de Lille propose 8 séries de baccalauréat technologique. Vous pouvez choisir plusieurs séries de la voie technologique et classer vos demandes par ordre de préférence.

Le Lycée Condorcet propose la série technologique STMG - Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

✓ Voie professionnelle

Si vous exprimez un vœu vers la voie professionnelle, un stage passerelle en lycée professionnel peut être mis en place pour favoriser l'admission et la réussite en 1^{ère} professionnelle.

Le CIO de Lens a mis en place un outil présentant les différentes voies et une aide à l'orientation via les centres d'intérêt : <https://view.genial.ly/619f9301c0e0fa0d3f6272db/presentation-legt-ciolens>

Les intentions d'orientation sont examinées par le conseil de classe du deuxième trimestre qui donne un avis provisoire et des recommandations sur les choix possibles. Il formule des conseils pour concrétiser le projet envisagé. Vous prendrez connaissance de cet avis et en accuserez réception sur le portail Scolarité Services.

❖ LA PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION (AU TROISIÈME TRIMESTRE)

1) Au 3^{ème} trimestre, **vous formulez des vœux définitifs** d'orientation sur le portail Scolarité Services, que vous classez par ordre de préférence :

- la voie générale (en précisant **les trois enseignements de spécialité souhaités**) ;
- la voie technologique (en précisant la ou les séries souhaitées) ;
- vous pouvez également formuler une demande d'accès à la voie professionnelle.

2) Le conseil de classe examine vos choix et formule une proposition d'orientation pour chaque voie de formation demandée.

Il peut vous faire des propositions sur des voies d'orientation non demandées. S'il s'agit d'une proposition vers une 1^{ère} générale, il peut formuler des recommandations relatives aux enseignements de spécialité tenant compte du profil de l'élève, de l'organisation de l'établissement et de l'offre proposée.

À noter : Le dialogue avec les membres de l'équipe éducative et les recommandations du conseil de classe permettent d'éclairer le choix des enseignements de spécialité, le choix définitif se fait cependant au moment de l'inscription.

3) Vous **devez répondre**, sur le **portail Scolarité Services**, aux propositions faites par le conseil de classe.

En cas d'accord, la proposition du conseil de classe devient **décision d'orientation**.

En cas de désaccord, vous devez **prendre contact avec le chef d'établissement**.

À l'issue de cet entretien, si le désaccord persiste, le chef d'établissement doit motiver sa décision.

Le cas échéant, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- demander le maintien en classe de seconde pour une année ;
- sous trois jours, recourir à la commission d'appel. Celle-ci examine le dossier et se prononce sur votre demande de voie d'orientation. Vous pouvez participer à cette commission dont la décision est souveraine et définitive.

Pour en savoir plus :

- Réussir au lycée : www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee
- Sur la voie générale et technologique : www.onisep.fr/orientation#le-lycee et horizons21.fr
- Sur la voie professionnelle : onisep.fr/la-voie-professionnelle
- Sur les formations agricoles : chlorofil.fr
- Le site de l'ONISEP : onisep.fr
- "Mon orientation en ligne" par internet (monorientationenligne.fr) ou par téléphone au 01 7777 12 25
- Académie de Lille : www1.ac-lille.fr/apres-la-3e-du-college-au-lycee-121868